

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Le 20 octobre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TRENTELS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Lionel PAILLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membres votants
15	12	3	15

PRÉSENTS :	M. PAILLAS Lionel, Mme LAMBERT Marylin, Mme FAUBEL Elisabeth, M. LOPEZ Jean-Pierre, M. LABROUSSE Philippe, M. SECHET Frédéric, Mme RENOULLEAU Sandra, Mme VOIRIN Nathalie, M. DA SILVA Jean-Paul, Mme BONNEILH Claire, M. BONNOR Richard
ABSENT	/
REPRÉSENTÉS	Mme OLIVIER-JOLY Alicia, Mme EL OUADIDI Khadija, M. DESPRAT Christophe
PROCURATIONS	Mme OLIVIER-JOLY Alicia à Mme LAMBERT Marylin, Mme EL OUADIDI Khadija à Mme BONNEILH Claire, M. DESPRAT Christophe à M. GRANICZNY Dominique
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :	Mme FAUBEL Elisabeth

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2022.

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2022-076 : Recours à l'emprunt bancaire pour le financement des travaux d'investissement

Votes pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

Vu les articles L. 1611-3 et L. 2336-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le programme d'investissement à venir pour cette fin d'exercice ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le financement de ces travaux par un recours à l'emprunt pour un montant de 110 000.00 € avec une durée de remboursement inférieure à 10 ans ainsi que d'un prêt à court terme d'un montant de 15 000.00 € dans l'attente du FCTVA (2 ans) ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les offres de prêts proposés par les organismes bancaires sollicités.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres, présents et représentés,

DÉCIDE

- **D'autoriser** M. le Maire à négocier les offres financières d'un contrat de prêt pour un montant de **110 000.00 €** et d'un contrat à court terme de **15 000.00 €** ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents en rapport avec ces contrats de prêts.
- **De prendre** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

DÉLIBÉRATION N° 2022-077 : Dissolution du Budget Service des Eaux

Votes pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-6, L5211-41-3, L5211-17, L1321-1 à L1321-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2021-06-08-009 en date du 08 juin 2021 portant modification des statuts du Syndicat EAU 47 et extension de son périmètre et compétences transférées par l'adhésion de la commune de Trentels à compter du 1^{er} juillet 2021 pour la partie EP du Bourg de Trentels ;

Considérant que l'intégration au Syndicat EAU 47 emporte la dissolution du budget du Service des EAUX et l'intégration des seuls éléments d'actif et de passif dans le budget principal de la commune ;

Considérant que ces éléments d'actif et de passif sont concordants avec la balance des comptes et l'état d'actif du comptable public issus du compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Considérant que les opérations d'intégration sont des opérations d'ordre non budgétaires enregistrées par le comptable public de la commune ;

Considérant que la reprise du résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe « eau potable » a fait l'objet d'une inscription aux lignes 001 et 002 du budget principal 2022 lors de la délibération budgétaire adoptée par le conseil municipal.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres, présents et représentés,

- **APPROUVE** la dissolution des budgets annexes « eau potable » de la commune de TRENTELS ;
- **APPROUVE** l'intégration des comptes d'actif et de passif des services d'eau potable au budget principal de la commune de Trentels par le comptable public.

DÉLIBÉRATION N° 2022-078 : Octobre Rose – Subvention exceptionnelle

Votes pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à l'issue de la marche de soutien organisée par la municipalité le 02 octobre 2022 et la récolte de fonds par le biais de tirelires placées au guichet de la mairie, au profit de la manifestation « Octobre Rose » un montant de **397.40 €** de dons a été récolté.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit du **Comité de Cancérologie 47** du montant total de **397.40 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- **D'accorder** une subvention exceptionnelle de **397.40 €** au profit du Comité de cancérologie 47 ;
- Que les crédits seront prévus par décision modificative au BP 2022 – Article 6574.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-079 : Budget Communal 2022 –
Décision Modificative n° 4**

Votes pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures et virements de crédits au titre de l'exercice 2022, notamment pour y apporter des modifications afin d'effectuer des corrections en investissement et en fonctionnement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Chapitre	Libellé	Débit	Crédit
DIMINUTION DE CRÉDITS				
60632	011	Fournitures d'entretien	- 444	
6064	011	Fournitures administratives	- 500	
615221	011	Bâtiments Publics	- 1 000	
615228	011	Autres bâtiments	-2 000	
6451	012	Cotisations à l'URSSAF	- 600	
6184	011	Versement à des organismes de formation	- 700	
TOTAL			- 5 244	
AUGMENTATION DE CRÉDITS				
60611	011	Eau et assainissement		+ 4 500
60622	011	Carburants		+ 2 458
60628	011			+ 159
6067	011			+ 280
614	011			+ 5
63512	011	Taxes foncières		+ 634
6358	011	Autres droits		+ 500
6415	012	Indemnité inflation		+ 600
6574	65	Subventions versées aux asso.		+ 400
6188	011			+ 500
6261	011			+ 200
TOTAL				+ 10 236
TOTAL GENERAL				4992

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DE CRÉDITS				
70323		Redevance d'occupation du Domaine Public		+ 400
7713		Libéralités reçues		+ 4592
TOTAL				4 992

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Opération	Libellé	Débit	Crédit
DIMINUTION DE CRÉDITS				
2118	140 – Acquisition terrains	Autres terrains	- 7 180	
2112	634 - Voirie	Terrains de voirie	- 1 400	
			- 8 580	
AUGMENTATION DE CRÉDITS				
2188	647 - Mobilier et Matériel	Autres immobilisations corporelles		+ 3 130
2188	659 – Mobiliers et matériels scolaires	Autres immobilisations corporelles		+ 950
2188	661 – Mairie Rénovation	Autres immobilisations corporelles		+ 4 500
			+ 8 580	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** cette modification de crédits.

DÉLIBÉRATION N° 2022-080 : Marché de Travaux de VOIRIE sous compétence communale – Avenant n° 1

Votes pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de travaux de voirie 2022 a été attribué à l'entreprise EUROVIA par délibération n° 2022-064 en date du 16 septembre 2022 pour les montants suivants :

Nom du candidat	Tranche Ferme HT	Tranche Ferme TTC
EUROVIA	88 540.77 €	106 248.90 €

Il informe qu'il y a lieu de modifier les montants de ce marché public par un avenant à la baisse pour prendre en compte, suite à la première réunion de chantier, de la suppression de doublon dans la proposition technique et financière de l'offre, de la modification des quantités de curage des fossés, et de l'adaptation technique pour un total de – 6 199.31 € HT soit – 7 439.17 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De l'avenant à la baisse du marché public attribué à l'entreprise EUROVIA pour les travaux de voirie 2022, ce qui porte le marché aux nouveaux montants suivants :

Montant HT	Montant TTC
82 341.46€	98 917.75 €

- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant du marché de travaux et selon la procédure de la réglementation en vigueur ;
- Dit que les crédits sont inscrits à l'opération n° 671 « Chemins Ruraux 2022 ».

DÉLIBÉRATION N° 2022-081 : Fonction Publique Territoriale - Tableau des emplois – Filière Technique Modification d'un emploi d'Agent Polyvalent des Espaces Verts à temps complet (35h00) aux grades suivants : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Votes pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il rappelle que le Conseil a créé par délibération n°2021-012 en date du 12 février 2021 un poste d'**agent polyvalent des espaces verts à temps complet (35h00)** aux grades suivants : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Il expose le détail des modifications qu'il y a lieu d'apporter à ce poste en vue de permettre le recrutement d'un nouvel agent suite à la demande de mutation de l'agent occupant ce poste. **Il propose d'ouvrir ce poste au recrutement de contractuels** en application de l'article L.332-8 du code précité, et plus précisément en application de l'article L.32-8 3° pour les communes moins de 1 000 habitants pour tous les emplois.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- de modifier à compter du 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet (35h00) d'Agent Polyvalent des Espaces Verts aux grades suivants : Adjoint Technique Territorial, Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe et Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe en l'ouvrant au recrutement de contractuels.

DÉLIBÉRATION N° 2022-082 : Sécurisation Passage à niveau PN 361 – Convention avec la DREAL pour le financement des travaux

Votes pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire informe le conseil du projet d'aménagement du PN 361 situé Route de la Gare à Foncord, permettant la sécurisation des flux de véhicules de haut tonnage pour l'activité économique agricole.

Il donne lecture de la convention avec la DREAL permettant le financement d'une partie des travaux d'aménagement de la voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De l'aménagement de sécurité du PN 361 pour un montant HT de **28 015.30 €**, soit un montant TTC de **33 618.36 €**. Une subvention de l'Etat à hauteur de **22 412.24 €**, correspondant à 80% du coût total HT des travaux engagés, a été octroyée à la commune. Le reste à charge pour la commune sera donc de **11 206.12 €**, correspondant aux 20% restants du coût des travaux HT, soit **5 603.06 €**, plus l'intégralité de la TVA.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

QUESTIONS DIVERSES & COMMISSIONS

1. SYNDICAT TE 47

Présentation du rapport 2021.

2. AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil est informé que l'Education Nationale va mettre à disposition de l'équipe éducative de l'école de Trentels un emploi civique.

D'autre part un exercice incendie est organisé sur le temps périscolaire (pendant la pause méridienne à la cantine)

3. INFLATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des services de l'Etat relatif au dispositif « Filet de sécurité Inflation » pour lequel la commune est éligible.

4. SUBVENTION ASSOCIATIONS

M. le Maire fait savoir que la subvention votée pour la Fédération Départementale et Groupement de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON 47) doit être modifiée en ce sens que cette structure n'est pas une association et que pour bénéficier de ses services, il suffit d'adhérer pour un montant annuel de 50 €. En conséquence la subvention de 30 € sera transformée en adhésion d'un montant de 50 €.

5. COURRIER DE LA SENATRICE

Il est fait lecture du courrier de la sénatrice Mme Christine BONFANTI-DOSSAT suite son entretien avec M. le Maire.

6. SIVU TRANSPORTS SCOLAIRES DE PENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le circuit de la ligne n° 34 desservant le Collège Damira Asperti de Penne d'Agenais sur la commune a été modifiée par l'ajout d'un arrêt pour deux nouveaux élèves au niveau de la Route du Château de Laval.

7. SOURCE DE CHAMOULEAU

M. le Maire informe le Conseil que ce jour se tenait un Conseil départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques pour une demande de dérogation pour le Syndicat EAU 47 de poursuivre la distribution de l'eau de la Source de Chamouleau (report de 6 mois) pendant la durée des travaux d'alimentation du bourg de Trentels.

8. DOTATIONS

Il est fait lecture des différents courriers d'attribution des dotations à la commune.

Amendes de police : 7385 €, CC FVL : 18267 €, péréquation taxe professionnelle : 1690.99 €

9. RENCONTRE AVEC LE DEPARTEMENT

M. le Maire informe le Conseil qu'une rencontre avec le Département s'est tenue pour les projets suivants :

VOIRIE :

- Aménagement d'une palette de retournement Rue des Ondes à Ladignac,
- Aménagement de la voie d'évitement sur la D911 pour les usagers de la Rue de la Barrière à Ladignac dans le sens Fumel / Villeneuve-sur-Lot,
- Aménagement d'un refuge au niveau du carrefour D 911 / D 222

ECONOMIE : Totem Zone Artisanale Arnaud Guilhem, lecture du courrier du Conseil départemental.

10. AMI PHOTOVOLTAÏQUE

A l'issue de la consultation, deux candidats se sont fait connaître. La phase de négociation est en cours et ils ont désormais jusqu'au 04 novembre pour apporter des compléments d'information à leur offre.

11. QUARTIER RURAL EN TRANSITION DE LUSTRAC

Une réunion publique est organisée le vendredi 21 octobre à 19h30 à la Salle des Fêtes pour la présentation du quartier rural.

12. PROFESSIONNELS DE SANTÉ À LUSTRAC

Le Conseil est informé qu'un couple de deux kinésithérapeutes sont arrivés pour étoffer l'équipe.

13. CURAGE DE FOSSÉS

Des travaux de curage et de création de fossés vont être entrepris à Lustrac le long du camping, sous le stade côté Lot et en contrebas de la D 222 en bord du Lot.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le 27 octobre 2022

Le Maire, Lionel PAILLAS

Le Secrétaire de Séance, Mme Elisabeth FAUBEL

